



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DU COLLÈGE
14 DECEMBRE 2017**

Le 14 décembre 2017, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2017-022 portant délégation de pouvoirs ;
- Décision n°2017-023 portant confirmation de l'agrément de paris sportifs en ligne de la société BETCLIC ENTERPRISES LIMITED ;
- Décision n°2017-024 portant confirmation de l'agrément de jeux de cercle en ligne de la société BETCLIC ENTERPRISES LIMITED ;
- Décision n°2017-025 portant confirmation de l'agrément de paris hippiques en ligne de la société BETCLIC ENTERPRISES LIMITED ;
- Décision n°2017-026 portant délivrance à la société REEL MALTA LIMITED de l'autorisation relative au partage des liquidités de poker en ligne prévue au II de l'article 14 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 ;
- Décision n°2017-027 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris.